

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se...

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 20 mars 1873.

Il s'est produit, lundi dernier, des scènes bien édifiantes à l'Assemblée nationale, non seulement la gauche a d'abord pensé à féliciter exclusivement M. Thiers à l'occasion de la prochaine libération du territoire, mais il a fallu l'insistance de la droite et du centre droit pour lui faire comprendre que le pays tout entier, qui supporte la charge de tant d'impôts, avait droit aussi à quelques remerciements.

On va lire la séance d'après le compte-rendu in extenso du Journal officiel, et on y verra à quel degré de courtoisie on peut arriver quand on a un cœur vraiment républicain.

Un député de la gauche a voulu, que la séance fut levée, tandis que le bureau de l'Assemblée se rendait auprès de M. Thiers. Peu s'en est fallu que cette motion ne fût adoptée, de telle sorte que l'Assemblée aurait manifesté sa joie en cessant pour un jour de s'occuper des affaires publiques.

Mais ce qu'on ne lira pas dans le Journal officiel, c'est que l'extrême gauche, assistée d'une partie de la gauche, a quitté la salle des délibérations pour se transporter à la présidence, et pousser des hurrah en l'honneur de M. Thiers. Vraiment, M. Thiers a dû être bien sensible à cette manifestation des radicaux et des purs, mais, quand ils ont eu franchi la porte pour s'en retourner, comme il a dû réfléchir sur la politique de ces hommes qui prennent de tels moyens pour endormir le gouvernement et arriver au but.

Il eût été bien surprenant que la gauche ne profitât de la libération du territoire pour commencer à agiter le pays. Ainsi qu'on va le lire, plusieurs de ses membres ont parlé de la dissolution.

M. le ministre des affaires étrangères. Messieurs, je suis chargé par M. le Président de la République de faire à l'Assemblée nationale une communication que nous regrettons vivement de n'avoir pas pu lui faire dans la dernière séance. Mais nous n'avons appris, qu'après que l'Assemblée s'était séparée, l'heureuse nouvelle dont nous devons lui faire part et qu'elle devait connaître avant tout autre en France.

M. Christophle. Je demande la parole.

M. Saint-Marc Girardin. Je la demande également.

M. le ministre. L'Assemblée sait maintenant que, dans la journée d'avant-hier, un traité a été signé à Berlin entre l'ambassadeur de la République française et M. le prince de Bismark, traité qui assure l'évacuation du territoire français. Aux termes de ce traité, le 5 juillet prochain, les quatre départements encore occupés et l'arrondissement de Belfort seront évacués par les troupes allemandes. (Bravos et applaudissements prolongés.) Cette opération devra être accomplie dans le mois qui suivra le 5 juillet. Néanmoins la ville de Verdun

et son territoire militaire resteront occupés jusqu'à l'entier paiement de la contribution de guerre. Mais le 5 septembre, le dernier paiement sera accompli, et à partir de ce jour, dans la quinzaine, la ville de Verdun et son territoire seront évacués. (Nouveaux bravos et applaudissements.)

Ainsi, messieurs, au milieu de septembre, au plus tard, le territoire français sera libre et la France sera rentrée en pleine possession d'elle-même! (Acclamations sur tous les bancs.)

A gauche. — Vive la République!

A droite. — Vive la France!

M. Pagès Dupont. N'ayons qu'un cri aujourd'hui, celui de : Vive la France!

M. le Président. La parole est à M. Christophle.

M. Albert Christophle. Messieurs, je crois répondre au sentiment de profonde reconnaissance du pays et au sentiment unanime de l'Assemblée, qu'ont exprimé si manifestement les applaudissements que vous venez de donner à l'habile ministre des affaires étrangères, qui a conduit si heureusement des négociations difficiles. — je crois, dis-je, voter immédiatement une résolution dont voici les termes :

« L'Assemblée nationale déclare que M. Thiers, Président de la République, a bien mérité de la patrie. » (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

M. le duc de Marnier, au milieu du bruit. C'est au nom de cent cinquante membres que parle M. Christophle!

M. Saint-Marc Girardin monte à la tribune.

A gauche et au centre gauche. Aux voix! aux voix!

A droite et au centre droit. Parlez! parlez!

M. Scheurer-Kestner. Votons d'abord sur la proposition de M. Christophle!

M. Saint-Marc Girardin. Dans le même sentiment... (Aux voix! aux voix! — parlez! parlez!) ... Dans le même sentiment, et chargé par trois cents membres de cette Assemblée d'exprimer l'opinion qu'ils ont sur le grand acte qui vient de s'accomplir, je demande la permission de lire l'ordre du jour suivant :

« Accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite et heureuse d'avoir ainsi accompli une partie essentielle de sa tâche... (Exclamations à gauche. — Oui! oui! — Bravos prolongés et applaudissements à droite et au centre droit.)

M. Horace de Choiseul. Je demande la parole.

M. Saint-Marc Girardin. «... l'Assemblée nationale adresse ses remerciements et ceux du pays à M. Thiers, Président de la République et au gouvernement. » (Nouveaux applaudissements à droite et au centre droit.)

M. de Belcastel. Messieurs, le sentiment patriotique est universel. (Oui! oui! adhésion générale.) Un seul mot manque et je demande qu'on l'écrive dans l'ordre du jour proposé par l'honorable M. Saint-Marc Girardin, c'est celui-ci : « Grâce au concours généreux du pays. »

De toutes parts. Très-bien! très-bien!

M. Saint-Marc Girardin. Les membres qui ont signé l'ordre du jour que je viens de lire acceptent l'addition proposée par l'honorable M. de Belcastel. (Très-bien! très-bien! — Aux voix! aux voix! à droite et au centre.)

M. Horace de Choiseul. Messieurs, je demande la priorité pour l'ordre du jour qui vous a été proposé par l'honorable M. Christophle...

M. Cochery et plusieurs autres membres. Elle est de droite!

M. Horace de Choiseul... et je la demande pour une simple raison, messieurs : c'est que je crois qu'une Assemblée s'honore en portant hardiment le poids de la reconnaissance... (Très-bien! très-bien! à gauche. — Réclamations diverses sur plusieurs bancs à droite.)

M. Hamille. La reconnaissance n'est pas un poids; c'est un devoir!

M. Saint-Marc Girardin. Elle ne charge personne, tout le monde accepte!

M. Gastonde. Et le pays aussi s'honore : il paye les impôts!

M. Audren de Kerdel. Je demande la parole.

M. Horace de Choiseul. Personne dans cette enceinte, personne dans le pays ne mettra en doute les sentiments patriotiques qui vous ont animé en apprenant l'heureuse nouvelle de la libération du territoire; mais qui de vous nierait qu'il y a peu de jours encore personne d'entre nous prévoyait un succès si prochain des négociations?

Avez-vous donc oublié, messieurs, une parole prononcée à cette tribune et à laquelle on a applaudi, M. le marquis de Castellane disait...

A droite. Il ne s'agit pas de cela!

M. Horace de Choiseul. Il y a peu de jours, M. le marquis de Castellane disait : « Vous figurez-vous. M. Thiers, président de la République française, allant traiter avec les puissances étrangères, au nom de la constitution Rivet!... »

M. Bottieu. Elle est morte!

M. Horace de Choiseul. Eh bien, messieurs; je suis convaincu que vous vous honorerez devant le pays et que le pays vous sera reconnaissant de voter purement et simplement l'ordre du jour proposé par l'honorable M. Christophle. (Rumeurs à droite.)

A gauche. Oui! oui! — Aux voix! aux voix!

M. Audren de Kerdel. Messieurs, l'honorable M. de Choiseul disait que, dans une circonstance comme celle-ci, on devait savoir porter le poids de la reconnaissance.

Le mot est malheureux... (Réclamations à gauche. — Oui! oui! à droite.) La reconnaissance, messieurs, quand elle est bien placée, n'est pas un poids pour une âme généreuse; c'est le plus noble, c'est le plus délicat des sentiments que puisse éprouver l'âme humaine. (Bruyantes interruptions à gauche.)

M. Larrieu. Montrons-le!

M. de Mahy. Exprimez-le purement et simplement! Ne marchandez pas! Mais ne nous complétons pas nous-mêmes!

M. Audren de Kerdel. Mais, par cela même que ce sentiment est délicat, il faut en mesurer l'expression.

M. Schœlcher. Aux voix! nous avons déjà trop tardé!

M. Audren de Kerdel. Pour que l'expression en soit juste en convenable, il faut qu'elle soit complète, qu'elle n'oublie personne. (Très-bien! très-bien! à droite.)

S'il s'agissait de diminuer en quoi que ce soit le mérite du Gouvernement qui a négocié la libération du territoire, je ne serais pas à la tribune, et, si quelqu'un pouvait commettre cette injustice, je prendrais la parole pour lui répondre.

M. Target. C'est impossible!

M. Audren de Kerdel. Oui, messieurs, ce Gouvernement a fait une grande chose...

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes. Dites : M. le Président de la République!

M. Audren de Kerdel... la plus grande qu'il ait jamais faite! il l'a faite grâce à son patriotisme et à l'hileté de ses négociations, c'est vrai, mais grâce aussi à la paix qui a pu régner dans le

pays, et cette paix, il est bien permis d'en attribuer une grande part à l'Assemblée nationale. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. Gastonde. Et au pays qui a payé la rançon!

M. Eugène Pelletan. Vous n'avez jamais cherché qu'à renverser M. Thiers!

M. La Serve. Nous ne pouvons pourtant pas nous voter des remerciements à nous-mêmes!

M. Audren de Kerdel. Et maintenant, toujours dans la même pensée, pour payer notre dette, la dette de la reconnaissance à tous ceux envers qui nous sommes redevables, je porte mes regards plus loin, et je vois dans les plus humbles hameaux les bourses s'ouvrir, je vois jusqu'aux pauvres se privant du nécessaire pour venir au secours de la patrie commune, et je ne puis pas plus oublier le pays que l'Assemblée qui le représente. (Très-bien! très-bien! sur divers bancs.)

M. Farcy. Ce que demande le pays, ce ne sont pas des remerciements, mais la paix et la tranquillité au moyen de la dissolution. (Bruit.)

M. Audren de Kerdel. Donc, messieurs, pensée à M. le Président de la République, hommage au Gouvernement et à son ambassadeur, hommage à cette Assemblée, hommage à la France! (Applaudissements. — Aux voix! aux voix!)

M. le président. Deux projets de résolution ont été déposés, l'un par M. Christophle, l'autre par M. Saint-Marc Girardin.

Voici les termes du projet de résolution déposé par M. Christophle :

« L'Assemblée nationale déclare que M. le président de la République a bien mérité de la patrie. »

Voici les termes du projet de résolution déposé par M. Saint-Marc Girardin :

« L'Assemblée, accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite, et heureuse d'avoir ainsi accompli une partie essentielle de sa tâche; grâce au concours généreux du pays, adresse ses remerciements et ceux du pays à M. Thiers, président de la République, et au Gouvernement. »

M. Wallon propose d'ajouter à cette dernière résolution le membre de phrase suivant :

« Et déclare qu'il a bien mérité de la patrie. » (Très-bien! très-bien! sur un grand nombre de bancs.)

M. Saint-Marc Girardin. Nous acceptons l'amendement de M. Wallon.

M. Audren de Kerdel. Je demande la parole.

M. le président. M. Saint-Marc Girardin déclare accepter, en son nom et au nom de ses amis qui ont signé avec lui le projet de résolution, la disposition additionnelle présentée par M. Wallon. (Très-bien!)

M. Albert Christophle. Je ne fais aucune difficulté d'associer le Gouvernement à M. Thiers dans l'expression de notre reconnaissance, et en conséquence j'accepte la proposition de M. Saint-Marc Girardin avec la disposition additionnelle de M. Wallon. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. Cézanne. Quand on est unanime sur les sentiments, on doit être unanime sur la résolution qui les exprime.

M. le président. M. Christophle déclare se rallier au projet de résolution proposé par M. Saint-Marc Girardin et amendé par M. Wallon. (Applaudissements.)

M. de Belcastel. Messieurs... (Aux voix! la clôture!)

M. le président. Parlez contre la clôture.

M. de Belcastel. Mon seul argument contre la clôture, c'est qu'il y a encore un mot à dire qui

n'a pas été dit. (La clôture! la clôture!)

M. le président. Je mets aux voix la clôture.

(La clôture est mise aux voix et prononcée.)

M. le président. Je mets aux voix la résolution...

M. Horace de Choiseul. La division! Nous demandons la division. (Aux voix! aux voix!)

M. Gambetta. Je demande la parole sur la division, sur la position de la question.

M. le président. La division est de droit.

Je vais mettre d'abord aux voix la résolution proposée par M. Saint-Marc Girardin. Je mettrai ensuite aux voix l'addition proposée par M. Wallon. (Très-bien! très-bien!) — Réclamation sur plusieurs bancs à gauche.)

M. le président. Vous avez demandé la division, elle est de droit.

M. Emmanuel Arago, au milieu du bruit.

Nous sommes unanimes pour féliciter le président de la République, mais nous ne sommes pas unanimes quand l'Assemblée veut profiter de l'heure solennelle où nous sommes pour se décerner à elle-même des éloges et proclamer le droit de se perpétuer contre la volonté du pays. (Aux voix! aux voix!)

M. Gambetta. Je demande la parole sur la position de la question.

M. le président. Il n'y a pas de question à poser.

La clôture a été prononcée et je ne puis pas vous donner la parole.

M. Gambetta. Je vous demande pardon, monsieur le président, la clôture a été prononcée sur l'incident et pas sur la division.

M. le président. Vous avez demandé la division, elle est de droit, et je vais...

M. Guichard. Je demande à expliquer la division... Un seul moi?

M. le président. Non, personne ne peut parler; le clôture est votée. (Vif assentiment.)

La résolution est mise aux voix, paragraphe par paragraphe, et est successivement adoptée.

M. le président. Messieurs, je suis heureux d'avoir eu, par ma fonction, à proclamer cette résolution de l'Assemblée.

Une nation montre sa grandeur morale lorsque, élevant sa reconnaissance à la hauteur des services qui lui sont rendus, elle sait ainsi décerner aux hommes qui la servent et qui l'honorent une récompense digne d'elle et digne d'eux. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)

Il n'y a pas d'opposition?... (Non! non!)

La résolution sera transmise à M. le Président de la République par une députation du bureau.

M. le comte Rampon. Messieurs, notre honorable président a été au-devant de ma pensée. (Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche.)

Après le vote imposant de l'Assemblée nationale, je demande que la séance soit levée immédiatement... (Oui! oui! à gauche! — Non! non! sur divers bancs à droite.)

Un membre à droite. Il y a assez de temps qu'on s'occupe d'un homme, il est l'heure de songer aux affaires du pays!

M. le comte Rampon. Est-ce que vous croyez que je n'aime pas le pays autant que vous l'aimez?

Je vous demande que la séance soit levée et que le bureau se rende immédiatement auprès de M. le Président de la République pour lui porter la décision qui vient d'être votée, et lui témoigner, au nom de l'Assemblée nationale, la reconnaissance de tout le pays. (Applaudissements à gauche. — Bruit et rumeurs à droite.)

M. le général du Temple. Allez-y! allez-y!

M. le président. M. le comte Rampon demande que la séance soit levée...

Voix diverses. Oui! oui! — Non! non! — L'ordre du jour!

Un membre à droite. Voilà trois quarts d'heure d'apothéose, c'est bien assez!

M. Depeyre. En 1818, quand le duc de Richelieu porta aux Chambres le traité de libération, les Chambres ne songèrent pas à suspendre leur séance pour courir aux Tuileries. (Agitation.)

M. le président. Laissez-moi donc poser la question!

M. le comte Rampon demande que la séance soit levée pour que le bureau puisse porter immédiatement à M. le Président de la République la résolution que l'Assemblée vient de prendre.

Voix diverses. Oui! Très-bien! — Non! L'ordre du jour!

M. le président. Je consulte l'Assemblée. (Une première épreuve a lieu par mains levées.)

M. le président, après avoir consulté MM. les secrétaires. L'épreuve est douteuse; elle va être recommencée par assis et levé.

(Après la seconde épreuve par assis et levé, le bureau déclare que la demande de M. le comte Rampon n'est pas adoptée.)

Revue des Journaux

Français.

A peine si nous pouvons saluer le jour qui nous délivrera de l'étranger, voilà déjà les radicaux plus menaçants que jamais. Dès que la France sera libre des Prussiens, il est entendu que M. Gambetta la réclame pour lui et ses amis. Les radicaux ne sont vraiment pas difficiles, et il faut avouer que le moment pour s'emparer de la France sera bien choisi. Notre cher et grand pays, si cruellement traité depuis trois ans, reprendra enfin possession de lui-même. Ces populations de l'Est, les premières à la défense de la patrie, les dernières à jouir de la liberté, n'auront plus à souffrir le spectacle de l'étranger campé au milieu d'elles. Ce sera pour le travail, le commerce, l'industrie et tous les nobles efforts de l'activité nationale, une heure longtemps attendue et comme l'aurore d'une ère nouvelle. On comprend que les radicaux soient tentés de mettre à ce moment, la main sur notre pays dont les Allemands ne s'éloignent eux-mêmes qu'à regret. Heureusement que l'Assemblée nationale paraît peu disposée à livrer aux ambitions révolutionnaires la proie qu'elles convoitent.

Les journaux de la gauche, qui voient bien que l'Assemblée nationale est le grand obstacle, le seul, à la réalisation des espérances révolutionnaires, prennent occasion de la libération qui s'approche pour fixer l'époque de la dissolution. Le *Soir*, la *République française*, le *Corsaire*, attaquent l'Assemblée à l'envie.

Si, les Allemands partis, il reste encore à l'Assemblée le devoir de repousser ceux qui menacent l'ordre et la liberté du pays, la vraie manière et la seule de hâter la dissolution, c'est de combattre les radicaux. Une leçon d'entre leurs mains qu'il a mis à nous racheter des mains étrangères, et c'est alors que les journaux de la gauche pourront très à propos parler de la dissolution de l'Assemblée. Jusqu'à il est trop tôt.

Patrie.

Le *Corsaire* met à l'index vingt-cinq députés républicains parce qu'ils ont voté les propositions de la commission des Trente destinées à organiser les institutions de la République de M. Thiers.

Deux jours avant, on entendait à la Chambre la gauche radicale combattant et repoussant M. Ducarre, député de Lyon, républicain très authentique et très ferme, parce qu'il ne s'est pas fait le plat serviteur de la coterie internationale qui siège rue Grôlée.

A nous, ce spectacle n'apprend absolument rien de nouveau. Il nous apporte des arguments sans nous causer aucune surprise. Ces faits sont ceux que nous avons toujours affirmés.

Mais il y a là une désillusion continuelle pour ces républicains, conservateurs, modérés, conciliants, qui poursuivent le rêve d'une république calme, bourgeoise, équilibrée, tranquille, ouverte à tous les hommes de bonne volonté.

Quelles déceptions chaque jour! Quels étonnements depuis que le 4 septembre a levé les drapeaux et a donné passage aux flots républicains! A chaque épreuve nouvelle, l'illusion des aspirants à une République paisible et imaginaire vient se heurter à la réalité des radicaux.

Etes-vous avec eux, il faut épouser leur programme, il faut chauffer la démagogie jusqu'à ce qu'elle fasse explosion, il faut nier les faits les plus clairs, violer les règles les plus nécessaires, voter pour les gens les plus incapables mais les plus violents, et se faire l'agent des conspirations étrangères de Genève de Londres ou de Berlin, le tout au profit de quelques drôles qui arriveront à nous gouverner quelques heures à la faveur d'une convulsion générale.

Etes-vous républicain très-austère, très-obstiné, inébranlable, mais en dehors des servitudes honteuses de la coterie radicale, —

dans ce cas il vous arrivera ce qui est arrivé à M. Ducarre, député très républicain de Lyon. Vous entendrez des citoyens obéissant au mandat impératif des internationaux de Genève, vous interrompre lorsque vous osez dire que vous êtes « républicain; » vous entendrez M. Gambetta vous crier que le futur candidat de la démagogie lyonnaise sera Barodet, maire actuel, élu par les affiliés de la rue Grôlée.

Gazette de France.

Le traité de la libération étant connu, il faut s'attendre à une nouvelle campagne de dissolution. Cependant l'attitude et le langage de M. Thiers témoignent que, dans sa pensée, l'Assemblée nationale devra survivre plusieurs mois encore à l'évacuation du territoire.

Il est question d'un congé de six semaines, à partir des premiers jours d'avril. M. Thiers désire vivement, il l'a dit en termes formels samedi, que le congé de la Chambre ait cette durée. Viendront ensuite les vacances forcées d'août, septembre et octobre; il ne restera donc avant l'évacuation du territoire que deux mois de travail utile.

Or: discussion du budget de 1874; — nouveaux traités de commerce; — loi municipale; — loi sur l'organisation de l'armée active; — loi électorale; — loi sur l'instruction primaire; — loi sur la seconde Chambre et l'organisation et la transmission des pouvoirs publics, telle est l'énumération bien incomplète des travaux qui s'imposent forcément à l'Assemblée nationale et qui prolongeront sa durée au moins jusqu'au printemps prochain.

Voilà ce qui est indiqué par la logique de la situation.

Mais cette éventualité ne peut convenir aux violents du radicalisme et du monde officiel. Déjà un organe de ce monde-là publie un article qui peut se résumer en ces mots: après la libération, la dissolution.

M. Thiers voudra-t-il donner satisfaction à ses amis de la gauche? Il faudra alors qu'il ait recours à ces expédients qui ne lui répugnent pas assez, et qui substituent une politique tortueuse à la politique nette et franche.

Pays.

Il est entendu que M. le marquis de Rochefort ne subira pas la peine à laquelle il a été condamné pour sa complicité dans les crimes de la Commune.

M. le marquis de Rochefort n'ira pas dans la Nouvelle-Calédonie. Une commission de médecins envoyée avec une grande solennité, et ce qui est plus grave, avec une grande dépense pour l'Etat, à l'île de Saint-Martin-dé-Ré, déclare que le marquis n'est pas en état de faire le voyage.

Nous n'avons qu'à nous incliner devant le verdict de l'aréopage médical, et nous laisserons M. de Rochefort se féliciter que la délicatesse de son estomac l'ait soustrait aux ennuis d'un voyage au long cours.

Mais les amateurs d'égalité, et il doit s'en trouver en République, pourront se demander si chacun des autres condamnés à la déportation a été ausculté avec autant de scrupule.

Après tout, il est peut-être de bonne politique de montrer aux imbéciles, disposés à se lancer dans une insurrection, qu'on a moins d'égard pour eux que pour leurs chefs, cette façon de procéder étant de nature à rendre plus difficile le recrutement des soldats de l'insurrection.

Il est bon de constater que depuis quelques temps un revirement sensible, commence à se produire dans l'opinion à l'avantage du maréchal Bazaine. Ceux qui se montraient les plus acharnés contre l'ex-commandant en chef de l'armée du Rhin, s'impatientent aujourd'hui des longueurs apportées à son procès et le plaignent de supporter une détention aussi pénible.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les démagogues accusent le maréchal Bazaine d'une ambition effrénée. Selon eux, le maréchal Bazaine a voulu jouer un rôle politique, de même qu'au Mexique déjà il avait cherché à supplanter Maximilien.

Or, les Jacobins n'oublient qu'une chose, c'est que le maréchal Bazaine n'a jamais demandé le commandement en chef de l'armée du Rhin. Ce sont eux-mêmes, les Jacobins, qui, pour faire échec à l'Empereur et à Mac-Mahon, ont insisté sur la nomination de Bazaine comme généralissime.

En effet, après Spickeren et Wörth, Bazaine était le seul commandant de corps d'ar-

mée qui n'eût point pris part à l'action. Il était donc intact et en présence de la défaite des autres généraux, les jacobins avaient beau jeu pour demander qu'on mit son génie à l'épreuve. C'est ce qu'il firent. Et l'Empereur, croyant de là-bas que c'était l'opinion publique qui désignait le maréchal Bazaine au commandement supérieur, s'effaça le premier pour lui céder la place.

Seulement les jacobins croyaient le maréchal Bazaine des leurs. Ils se figuraient, on ne sait pourquoi, que le maréchal avait subi certains froissements de la part du souverain et ils lui supposaient l'âme assez basse pour se venger en servant la cause jacobine.

Voilà ce qu'était pour eux le glorieux Bazaine:

Car, il faut bien se le rappeler, tant qu'eurent cette espérance que le maréchal acceptait la République, ce fut un glorieux, un héroïque, un tout ce que vous voudrez de grand, de noble, de sublime.

Il fut seulement proclamé traître quand on fut certain qu'il ne donnait pas son concours aux émeutiers du pouvoir d'alors.

Et c'est M. Gambetta lui-même qui lui décerna le brevet de trahison, quand il eut acquis la certitude que le maréchal Bazaine n'était pas un général du genre républicain des Garibaldi, des Bordonne et des Lissaroy.

Pour nous, sans rien vouloir préjuger, nous croyons le maréchal Bazaine victime d'une opinion préconçue. Accusé de trahison par les républicains, alors au pouvoir, par Gambetta, chef du pouvoir, n'est-il pas tout simple que cette accusation officielle ait fait son chemin comme une trainée de poudre?

Ajoutez à cette accusation les mécontentements d'une armée vaincue, de soldats enclins à voir des traîtres dans leurs chefs vaincus, et vous serez bien obligés de constater que, du moment où le maréchal est accusé par les républicains, on ne saurait montrer trop de circonspection dans son jugement en pareille matière.

Figaro.

Qui n'aimerait mieux être le capif et le crucifié du Vatican que Guillaume, le tout-puissant empereur d'Allemagne, le vainqueur de l'Autriche et de la France, hélas! car il faut bien le dire et bien s'en souvenir! Qui n'aimerait mieux être le Pape, le grand dépouillé, le grand souffleté, que Victor-Emmanuel, orné de dix couronnes, roi de l'Italie une, et trônant au Quirinal?

Ni la landwehr, ni le landsturm, ni les canons Krupp, ni les cuirassiers blancs, ni les crânes bersaglieri ne peuvent tenir au large de la mort. Il y aura des comptes à rendre à la 6^e chambre de la-haut, selon la menace de Grégoire XVI à l'empereur Nicolas qui blémait sous le regard et sous le geste du vieux pape!

Le plus enfumé d'incrédulité, le plus triplement cuirassé de raisons d'Etat, le plus endurci contre les protestations et les gémissants du droit, doit y penser quelquefois, et il n'est pas présomable qu'il y pense sans convulsions secrètes de la chair et de l'esprit.

Lui, le saint et bien-aimé vieillard, il s'endormira doucement dans la gloire bénie de ses épreuves, de ses travaux, de ses actes, dans le consolant souvenir de l'infortune bien portée, du devoir fait et du courage témoigné jusqu'au bout, de l'exemple de la constance et de la foi donné jusqu'à la dernière heure à ces millions de chrétiens dont il est le père.

Voici un trait de son vif esprit et de sa surhumaine bonté. En 1860, deux Français fort notables avaient une audience du Pape; dans leur hôtel était un jeune compatriote qu'ils savaient être libre-penseur. Nonobstant ils lui proposèrent de l'emmener avec eux; il se fit prier, les genuflexions lui répugnaient. Ils le harcelèrent, ils le tentèrent: « Venez, ne fût-ce que par curiosité. Diavolo! on ne met pas un Pape tous les jours! »

Le libre-penseur céda; la réception eut lieu; et terminée, le Pape, selon son usage, demanda aux assistants s'ils avaient à lui adresser quelque souhait. Les uns firent bénir des chapelets ou des médailles; les autres demandèrent tel ou tel témoignage, tel ou tel souvenir. Le libre-penseur restait muet, insensible, enraid.

Le Pape fut frappé de ce silence rogue; il fit un pas vers le jeune homme:

— Et vous, mon fils, n'avez-vous rien à me demander?

Rien, Sainteté,
Rien, bien sûr, mon fils ?
Rien.
Mon fils, avez-vous encore votre père ?
Où, Sainteté ?
Et votre mère ?
Ma mère est morte.
Eh bien ! mon enfant, si vous n'avez rien à me demander, moi j'ai quelque chose à vous demander, à vous.

Le petit voltairien était rigide d'étonnement.
Mon fils, j'ai à vous demander la grâce de dire un Pater et un Ave pour l'âme de votre mère. Ne consentirez-vous pas à vous mettre à genoux avec moi ?
Le Pape se mit à genoux ; le jeune homme fit de même. Quand il se releva, il avait le visage baigné de larmes et il sortit en sanglotant.

A un des moments les plus sombres de notre récente histoire, en décembre 1870, après nos désastres sur la Loire, il y avait, dans une très grande ville de France, un préfet qui daigna un jour aller visiter un hôpital plein de malades, de blessés, de mourants. En entrant dans une salle, il aperçut un crucifix au mur, et il dit à la religieuse qui l'accompagnait :
A quoi vous sert ce grand pendard ?
L'humble et douce fille de Saint-Vincent de Paul répondit :
Monsieur le préfet, il nous apprend à supporter les humiliations.
C'est de ce grand pendard aussi que Pie IX tire ses inspirations de courage, de charité et d'éloquence.

INFORMATIONS

Lorsque M. de Rémusat a reçu de Berlin la dépêche de notre ambassadeur, notre ministre des affaires étrangères s'est exprimé en termes extrêmement flatteurs pour notre ambassadeur Berlin. « La France, a-t-il dit, ne saura jamais ce qu'elle doit de reconnaissance à M. de Gontaut-Biron. »

Le Journal officiel publie un décret qui élève à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur M. le vicomte de Gontaut-Biron. Le pays tout entier applaudira à ce témoignage officiel de la reconnaissance nationale.

Dans la séance de lundi, à Versailles, le ministre des finances a déposé le budget de 1874. L'exposé des motifs n'a pas été lu à la tribune, mais on parlait beaucoup dans les couloirs des dispositions principales qu'il annonçait. L'impôt des patentes serait allégé de 17 centimes; par contre, les 17 centimes généraux qui ont été perçus pendant si longtemps sur la contribution foncière seraient rétablis, en même temps qu'on ajouterait 13 c. additionnels au principal des contributions des portes et fenêtres, et personnelle-mobilière. L'équilibre serait obtenu au moyen d'une évaluation nouvelle des impôts indirects, évaluation qui maintiendrait au même chiffre le produit total de ces impôts avec des différences dans le détail. Ce serait d'ailleurs la vérité actuelle, car le rendement des mois de janvier et de février a atteint et même dépassé dans l'ensemble le chiffre des évaluations primitives avec des augmentations ou des diminutions qui se compensent dans les impôts spéciaux; l'excédant de ces deux mois atteindrait 6 millions six cents mille francs. On compte parmi les ressources de 1874 le produit de l'impôt sur les matières premières, comme étant à percevoir ou à remplacer.

Le compte de liquidation s'élèverait à 773 millions en dépenses et à 630 millions en ressources; devant laisser au bout de la cinquième année un découvert de 140 millions lequel découvert serait alors porté à la dette flottante.

La dette flottante est aussi peu élevée que possible; elle conserve une élasticité suffisante pour pourvoir à tous les besoins, besoins d'ailleurs limités aux découverts antérieurs, puisque l'exercice courant ne présente pas de déficit.

Le compte de l'emprunt serait très simple. Tout ce qui a été encaissé a été employé soit à payer l'Allemagne, soit à faire provision de lettres de change. Aucune partie de l'emprunt n'a été engagée dans les dépenses du budget, et sur les six derniers paiements mensuels à effectuer, les trois premiers seraient déjà prêts.

Les rentrées de l'emprunt, qui se sont élevées à 235 millions pendant le mois de janvier, produisent actuellement des ressources dans la proportion de 100 millions de francs par mois.

En somme, il résulterait de cet exposé que l'exercice courant est en équilibre, que l'exercice 1874 pourra être soldé également en équilibre, que le découvert du compte de liquidation n'atteindra 140 millions que dans cinq ans et enfin que sur les 1,500 millions restant à payer à l'Allemagne, la moitié est en caisse et en portefeuille, en numéraire ou en valeurs étrangères, et que l'autre moitié pourra être réalisée par les versements mensuels. Il n'y a donc en préparation ni emprunt de consolidation ni grande affaire de finance sous forme de garantie.

Chronique locale

La démission de M. de Flaujac, maire de Cahors, paraît un fait accompli. Il est superflu de dire combien cette retraite cause de peine à tous les conservateurs. M. de Flaujac est un de ces hommes qui, par la fermeté de leur caractère et leur indépendance, savent rester en dehors des partis, et par cela même les dominer et les arrêter dans leurs dangereux écarts. Ces hommes-là sont rares et difficiles à remplacer.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES D'UN AN.

M. le ministre des travaux publics a décidé, à la date du 10 mars courant, que les agents secondaires des ponts et chaussées, n'ayant pas encore satisfait au tirage au sort, et qui désireraient contracter un engagement conditionnel d'un an, conformément aux dispositions de la loi du 27 juillet 1872, obtiendront, sur leur demande, un congé d'un an, sans traitement. Leur emploi leur sera conservé durant leur absence.

Depuis quelques jours les correspondances de Paris annonçaient une augmentation de centimes sur les contributions directes.

Nous sommes heureux de pouvoir, d'après notre dépêche de ce matin, annoncer que le projet de budget de 1874, déposé hier sur le bureau de l'Assemblée, propose, au contraire, la réduction de 17 centimes sur les patentes et de 13 centimes sur les portes et fenêtres, et sur le mobilier.

Le projet d'organisation de l'armée active a été déposé hier.

Les recrues seront versées indistinctement dans tous les régiments. L'organisation territoriale n'existe que pour l'armée territoriale.

La formation en brigades, divisions et corps d'armée est permanente. Deux régiments forment une brigade; deux brigades, une division; trois divisions, un corps d'armée dont l'effectif est de 30 à 50,000 hommes.

Pendant la paix les généraux commandant un corps d'armée sont placés sous l'autorité immédiate du ministre.

Les cadres sont toujours complets; l'effectif seul varie.

Les cadres comprennent 144 régiments d'infanterie, de 3 bataillons chacun; 36 bataillons de chasseurs à pied; 72 régiments de cavalerie; 40 d'artillerie et 4 de génie.

A la suite du recensement annuel, tous les chevaux et mulets utilisables sont immatriculés et peuvent être requis par décret du Président, en cas de mobilisation.

Ce projet est complété par des mesures administratives destinées à accélérer la mobilisation.

Les volontaires d'un an sont distingués des autres soldats, par une étoile de laine jaune, brodée sur la manche de la tunique.

Ainsi qu'il était annoncé, le Lot croit dans une proportion qui, jusqu'ici, n'a rien d'exagéré.

Le Tarnon, à 9 heures du matin, est monté le 18 mars à 2 mètres 52.

La crue du Tarn est moins forte.

Le dimanche 23 février, la messe militaire inaugurée depuis plusieurs semaines à l'hôpital d'Auch, réunissait plus de 400 soldats des trois armes. Monseigneur l'archevêque, sur le point de commencer sa tournée pastorale, a voulu bénir l'œuvre naissante. Dans une courte allocution sur l'évangile du jour, il a très-heureusement commenté la guérison de l'aveugle de Jéricho : « Le soldat doit aussi se retourner vers Dieu et prononcer cette prière : « Seigneur, faites que je voie. » Lorsque le soldat sera redevenu vraiment chrétien, lorsqu'il se sera rappelé les joies si pures goûtées au seuil de la vie, à côté d'une mère tendrement aimée, dans la pratique du dimanche et l'exercice des vertus du jeune âge, l'armée française aura retrouvé, le grand secret de la discipline morale et des plus hautes vertus guerrières. »

Après la messe, les officiers de la garnison attendaient le prêtre dans la grande cour de l'hospice. M. le colonel du 14^e chasseur lui a exprimé en termes très-dignes sa profonde reconnaissance pour l'œuvre de régénération morale à laquelle Sa Grandeur veut bien offrir son auguste patronage et ses précieux encouragements.

Monseigneur l'Evêque vient de nommer chanoine honoraire de son église Cathédrale, M. l'abbé Gausserès, chapelain de sœurs de Moissac, de notre ville.

M. Larnaudie, curé de Fontanes, est mort le 17 mars.

Une adjudication pour le renouvellement de trois vantaux, aux portes de l'écluse d'Escambous, aura lieu à la Préfecture, le 11 avril prochain, à 2 heures du soir.

Un concours sera ouvert à Montpellier, le lundi 18 août 1873, pour la nomination d'un professeur de physique, chimie, minéralogie et géologie appliquées, dans les écoles d'agriculture.

Les examens pour l'admission aux bourses nationales et communales dans les lycées et collèges auront lieu jeudi 3 avril prochain, à huit heures du matin, dans l'une des salles de l'hôtel de ville de Cahors. — Les candidats à ces bourses doivent se faire inscrire, au secrétariat de la préfecture, de ce jour au 31 mars courant.

Premier Concert annuel donné par la Société Orphéonique de Cahors, le Jeudi 20 mars, jour de la Mi-Carême, dans la salle du Spectacle.

- Programme : PREMIERE PARTIE.
1^o Chœur des Chasseurs, à 4 parties Weber.
2^o En Marche, barcarolle, chantée par M. Pezet (Léon) Fraquin.
3^o Le Trapieste, mélodie, chantée par M. Rollés, aîné Vincent.
4^o Les Mariniers de l'Adriatique, duo, chanté par M. P. et P. Bordese.
5^o Le Pain maudit, chanson chantée par M. Rollés, jeune O. Fort.
6^o La Fleur de tes cheveux, romance, chantée par M. Pezet. X.
7^o Chansonnette, par M. Rollés, aîné X.
8^o Les Paysans, chœur à 4 parties Saintis.
DEUXIEME PARTIE.
1^o Le Tireur d'arc, chœur à 4 parties Bazen.
2^o Marcelle, romance, chantée par M. Pezet (Léon) Rupès.
3^o Mon bonheur, rêverie, ch. par M. Pezet. O. Fort.
4^o Vergis mein nicht ! chanté par M. Rollés, aîné Andrau.
5^o Duo du Chalet, chanté par MM. P. et L. Adam.
6^o Chansonnette, par M. Rollés, aîné X.
7^o Les Esclaves, chœur à 4 parties Saintis.
Le piano sera tenu par Mme Combes.
Les bureaux seront ouverts à 7 heures 3/4. — On commencera à 8 heures 1/4.
Prix des places : Loges réservées, 2 fr. 50; Premières, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 50; Parterre, 1 fr.; Secondes, 0 fr. 50.

Une affaire des plus scandaleuses préoccupe, depuis plusieurs jours, l'opinion publique et fait l'objet de toutes les conversations.

Une proxénète, digne d'une plus vaste scène, a été surprise, dans ses honorables fonctions, par la police et jetée en prison.

On cite un grand nombre de filles mineures qui fréquentaient ce triste lieu, en compagnie de protecteurs dont on exagère, sans doute, le nombre et la condition.

L'instruction se poursuit.

Théâtre de Cahors.

Le spectacle de dimanche promet d'être fort intéressant. Nous engageons le public à s'y rendre en foule; il encouragera ainsi de bons artistes, qui ne reculent devant aucun sacrifice, pour relever notre scène, qui était tombée bien bas depuis quelques temps.

Spectacle de Dimanche 23 mars.

Représentation extraordinaire : La Prière des Naufragés, drame en cinq actes, de M. Donnery et Ferdinand Dugué.

Au deuxième acte, décor nouveau : LA MER DE GLACE. Le spectacle sera terminé, par un vaudeville nouveau :

La Puce à l'oreille, de Lambert Thiboust et Siraudin.

Mairie de Cahors. Cahors. — Marché du 19 Mars 1873

Blé. En vente : 400 hectolitres. — Vendu : 342 hectolitres. — Prix moyen : 21 fr. 70 l'hectolitre.

Maïs. En vente : 480 hectolitres. — Vendu : 432 hectolitres. — Prix moyen : 12 fr. 60 l'hectolitre.

Pour la chronique locale : A. Layton

Bourse de Paris.

Paris, 20 mars 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % and corresponding values: 55,50, 79,50, 90,55, 88,90

Avis.

Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui sont en retard pour leurs paiements, de vouloir bien s'acquitter le plus tôt possible, soit en un bon sur la poste, soit par tout autre moyen.

Ils nous éviteront ainsi, les frais et les désagréments des traites.

Nous rappelons à tous nos souscripteurs, que les abonnements aux journaux se paient d'avance.

A partir le 5 juillet : 10 centimes la livraison : LE PROCES BAZAINE. — En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine; jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduisons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire : introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régnier. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au Moniteur officiel. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : LE PROCES BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Tout malade trouve, par la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur. — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuves-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Recommander, en cette saison de Rhumes et de Grippe, le Sirop et la Pâte de Delangrenier, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du Chocolat purgatif de Desbrière, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMEARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL REPUBLICAIN DU SOIR

VIEND DE SE TRANSFORMER

Il publie chaque jour : Les nouvelles de cinq heures, les cours de la Bourse, les dépêches télégraphiques, des lettres de Versailles, de province et de l'étranger, une chronique sur un sujet d'actualité, les informations les plus complètes, des articles de politique, d'économie, de finances, de théâtre, de musique, des variétés littéraires et scientifiques, un bulletin financier et commercial, et les débats judiciaires, etc., etc.

Il s'est assuré la collaboration des romanciers les plus en renom : MM. Hector Malot, Marc-Bayeux, M.-L. Gagneur, Emile Zola, Tony Révillon, Robert Hall, Léon Cladel, Fulgence Girard, Gabriel Guillemot, Henry Maret, etc., etc.

Tous les Dimanches, une page entière du Journal est consacrée à une revue de la semaine financière, industrielle, commerciale et agricole, par M. Monbel.

Mardi prochain, 14 mars L'Avvenir national commencera LE PETIT-FILS DE M. DIMANCHE, grand roman-feuilleton, par Marc-Bayeux.

ABONNEMENTS :		ABONNEMENTS :	
PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un an.....	54 fr.	Un an.....	64 fr.
Six mois.....	27	Six mois.....	32
Trois mois.....	13 50	Trois mois.....	16
Un Numéro, 15 cent.		Un Numéro, 20 cent.	

pour l'étranger, le port en sus pour l'étranger, le port en sus

LA POUPEE MODÈLE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures colorées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1874

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Tou.

Etude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au cinq avril mil huit cent soixante-treize.

Par procès-verbal de Fraysse, huissier à Luzech, en date du trois octobre mil huit cent soixante-douze, dûment enregistré, signifié et transcrit au bureau des Hypothèques de Cahors, le vingt-quatre du même mois d'octobre, volume 63, numéros 31 et 32.

Il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés :

A la requête de Jean Pagès, ancien marchand de grains, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Saint-Pantaléon, lequel a constitué pour son avoué aux fins d'occuper sur ladite saisie, M^e Scipion Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, rue du Parc, n° 12.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Lalberrie, propriétaire-cultivateur, habitant et domicilié du lieu de Ligounet, commune de Sauzet.

Biens saisis.

1° Une Maison, située au lieu de Ligounet, commune de Sauzet et comprise sous le numéro 571 et partie du numéro 573 du plan cadastral de ladite commune, section C. Le sol de cette maison est d'une contenance de soixante centiares environ. On entre dans cette maison au levant par un escalier ayant huit marches en pierre, atteignant le pailleur de l'escalier; il y a un hangard ou appentis;

2° Une Vigne, située au Camp Del Bosc, même commune, formant le numéro 488, section C, du même plan et d'une contenance de quatre-vingt-quinze ares, vingt centiares environ;

3° Une Terre, située audit lieu de Ligounet, formant le numéro 571, section C, du même plan cadastral, et de contenance environ de quatre-vingt-six ares, dix-neuf centiares;

4° Un Pré, situé au même lieu, porté sous le numéro 573, du même plan et de la même section, dont partie sert de sol à la maison nouvellement construite, et aujourd'hui patus, de contenance environ de quatre-vingt centiares;

5° Un Bois à Raynal, même commune, formant le numéro 146, du même plan cadastral et de la même section et contenant environ douze ares;

6° Une Terre aujourd'hui vigne, sise au Camp Del Bos, formant le numéro 517, des même plan et section, et contenant environ vingt-trois ares quatre-vingt-dix centiares;

7° Une autre Vigne au même lieu, portée sous le numéro 518 du même plan et de la même section C, et contenant environ cinq ares trente centiares;

8° Une Terre, située à Ligounet, formant le numéro 571, P, du même plan et de la même section, contenant environ seize ares, soixante-et-un centiares;

9° Un Jardin, sis au même lieu de Ligounet, formant le numéro 585, P, des même plan et sec-

tion, et contenant environ deux ares cinquante centiares;

10° Une Vigne, située à la Combe de la Séonne, formant le numéro 867, du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ dix-sept ares vingt centiares;

11° Une Pâturée, située à Ligounet, formant le numéro 657, P, du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ douze centiares.

Tous les immeubles ci-dessus énoncés sont situés dans la commune de Sauzet, canton de Luzech, arrondissement de Cahors.

Ils sont tous portés sur la tête de Jean Lalberrie, gendre Calmon, à Ligounet, commune de Sauzet.

Mais à la suite d'une demande en distraction, le tribunal a nommé M^e Derrupé expert, pour faire l'adaptation des titres, et il résulte de son rapport que les seuls immeubles qui appartiennent audit Lalberrie, parmi ceux ci-dessus saisis, consistent en :

1° Une parcelle de Terre, située à Ligounet, comprenant le numéro 573, section C du plan cadastral, contenant un are quarante centiares.

Et quarante-trois ares cinquante-deux centiares à prendre atenant, dans le numéro 571 du même plan et de la même section, dans toute la longueur du levant au couchant et le long du sentier.

Ensemble, la Maison et le Hangard construits par Lalberrie sur sa partie est de cette parcelle laquelle devra à la partie restante, aux enfants Lalberrie, du côté du midi, une servitude de passage avec bœufs et charrettes.

2° Et la vigne du Camp Del Bosc, article 2^e ci-dessus.

Ces deux parcelles, sont les seules qui sont mises en vente.

L'adjudication de ces deux parcelles est fixée au cinq avril prochain, à 11 h. du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au palais de justice de cette ville. Elle aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de deux cent francs. ci. 200 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le dix-neuf mars mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent soixante-treize, F^o

reçu un franc quatre-vingt centimes.
Signé : GISBERT.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

Par la poste : 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES

BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

AVIS

Monsieur SÉGUÉLA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyréthrine Lahaussouis.

1 franc 50 le flacon, Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompt et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte : 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

AVIS

LA VENTE EN CINQ LOTS

DE LA MAISON

DE

M. CAVAIAGNAC

a été renvoyée au 23 mars courant.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

SUCCESSEUR DE MARIE MILLERAT

Magasin maison IZARN, Juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth.

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.